



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues enseignants, Cpe et Psy-EN en les conseillant, en les aidant formuler leur recours, et en intervenant auprès du rectorat chaque fois que besoin. Être non-titulaire ne veut pas dire être sans droits. En votant FSU, nous battons pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Nadine Krantz,
responsable non titulaires
FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les non-titulaires qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU





Syndicat National des Enseignants de Second degré



LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



F.S.U.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus d'accorder un temps partiel, un congé formation, une absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un large rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

AU QUOTIDIEN

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



ÉLUE EN CCP elle témoigne



Je suis élue non-titulaire actuellement en collège, mais je connais aussi la difficulté d'être en lycée, et de devoir changer régulièrement et/ou d'exercer sur plusieurs d'établissement. Lorsque le cas d'un-e collègue est abordé en commission, j'ai consulté son dossier administratif, relever les anomalies avant la CCP et je peux donc la conseiller et mieux la défendre.

Non-titulaire en Collège

ÉLU EN CCP il témoigne



Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir se défendre contre l'arbitraire de son employeur : licenciement, reconversion, maladie, harcèlement, blâme... En tant qu'élue CCP je suis intervenu régulièrement pour faire modifier des avis de non-renouvellements de contrat en mettant l'administration face à ses manquements en matière de formation.

Non-titulaire en Lycée professionnel

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Recrutée sous contrat, je connais bien la réalité du quotidien des enseignant-es non titulaires. En siégeant en CCP, j'ai alerté sur les difficultés des collègues remplaçant-es dans l'académie et nous avons obtenu que leurs frais de déplacement soient pris en charge. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

Non-titulaire en École Primaire

ÉLU EN CCP il témoigne



En CCP j'interviens régulièrement sur les services des collègues non-titulaires d'EPS qui n'intègrent que rarement le forfait de 3 h de sport scolaire pourtant réglementaire mais que l'administration et /ou les DPE refuse très régulièrement au prétexte d'une quotité de service incomplète.

Enseignant non-titulaire d'EPS

ÉLUE EN CCP elle témoigne



C'est en tant que Psychologue de l'éducation non titulaire que je siége à la CCP et que je représente la FSU, l'organisation syndicale majoritaire reconnue comme telle au rectorat et ma parole a donc du poids. Je peux expliquer les difficultés qu'éprouve les collègues car je connais bien les particularités du métier, je suis en mesure d'argumenter efficacement.

Non-titulaire PsyÉN



ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER

